

Proposition présentée par les députés:

M^{mes} et MM. Gabriel Barrillier, Jean-Marc Odier, Hugues Hiltbold, Marie-Françoise de Tassigny, Frédéric Hohl, Jacques Follonier, François Longchamp, Michèle Ducret, Michel Ducret, Louis Serex, Pierre Kunz et Patricia Läser

Date de dépôt: 7 novembre 2005

Messagerie

Proposition de motion pour le renforcement de la Genève internationale

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- la réforme en cours de la commission des droits de l'homme de l'ONU et son remplacement, à terme, par un « Conseil des droits de l'homme » ;
- l'importance, pour Genève, de la présence des organismes onusiens dans notre canton, en particulier dans le domaine des droits de la personne humaine ;
- la tradition genevoise en matière de droits de la personne humaine,

mais aussi :

- la concurrence croissante entre métropoles internationales pour attirer des organismes internationaux ;
- les attaques de différents milieux, contre certaines institutions internationales présentes à Genève ;
- le départ récent de Telecom ;
- la pénurie de logements qui nuit à l'établissement de nouvelles entreprises ou institutions internationales ;

- les signaux contradictoires émanant des autorités onusiennes sur la question du futur siège du « Conseil des droits de l’homme »,

invite le Conseil d’Etat

à entreprendre rapidement, en collaboration et en étroite concertation avec les autorités fédérales et municipales, tout ce qui est en son pouvoir pour s’assurer que ce « Conseil des droits de l’homme » installe son siège à Genève et à s’efforcer de garantir les conditions cadres favorables, notamment en matière de logement.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Nul n'est besoin de rappeler ici l'importance pour Genève de la présence d'organismes internationaux et onusiens. Genève est pour l'instant, grâce à la présence du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, du Haut-Commissariat pour les réfugiés, mais aussi grâce à la présence de la Commission des droits de l'homme, la véritable capitale mondiale des Droits humains.

Outre l'importance économique, il y a surtout, et avant tout, l'importance symbolique et philosophique de cette présence. Dans le respect de l'œuvre de penseurs ou d'acteurs genevois, de naissance ou de cœur, comme Jean-Jacques Rousseau, Jean-Jacques de Sellon, Henri Dunant, Albert Godat, Elie Ducommun (tous trois prix Nobel de la Paix), mais aussi Woodrow Wilson, Sergio Vieira de Melo, Genève a le devoir d'héberger durablement les institutions défendant, dans le monde, les droits humains.

Il y a quelques mois, à Genève, devant la Commission des droits de l'homme, le secrétaire général de l'ONU avait tenté de rassurer celles et ceux qui imaginaient que les institutions onusiennes concernées pourraient quitter Genève. A un journaliste qui évoquait la possibilité d'un transfert outre-Atlantique, il a répondu: «J'espère que non. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme fonctionne très bien à Genève. La question de déménager tout cela à New York n'est pas posée. Donc tout le monde doit se calmer.»

Cependant, le mercredi 14 septembre, au Sommet mondial de l'ONU à New York, il s'est montré beaucoup moins catégorique sur cette question, affirmant simplement que les Etats membres admettraient « la nécessité de remédier aux défaillances et aux défauts de la Commission des droits de l'homme en créant un nouvel organe, le Conseil des droits de l'homme, dont l'Assemblée générale devra définir en détail la physionomie et le fonctionnement à sa soixantième session ».

Le 7 octobre, en visite à Berne, le secrétaire général a à nouveau tenu à rassurer les autorités helvétiques. Cependant, sa position est aujourd'hui menacée, dans le cadre de la réforme de l'ONU, notamment par l'administration étasunienne.

Nous estimons donc indispensable que le gouvernement de la République et canton de Genève s'implique, de manière concertée, avec l'ensemble des acteurs concernés pour préserver le rôle international de Genève dans le domaine des droits humains.